N° 4004 — 5e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 28 Décembre 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue de Lille-Alsacien, 19
TOURCOING, rue Neuve, 22

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
HORS des départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
Abonnement continue sauf avis contraire.

L'EXCELSIOR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 la ligne
FAITS DIVERS ..... 1 fr. 00 la ligne
LOCALES ..... 1 fr. 50 la ligne

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, 14, place de la Bourse, place Saint-Ange, 1.

TÉLÉPHONE

M. BASLY et les Sans-Patrie

Parce que dans un mouvement de patriotique émotion, nous avons dénoncé avec quelque véhémence la présence du nom de M. Basly parmi les vingt signataires de la proposition Vaillant tendant à la suppression de l'armée permanente, le député de Lens nous reproche de manquer de bonne foi, de l' « insulter » et de le « vilipender ».

Ce sont là de bien gros mots, dont M. Basly ne mesure sans doute pas exactement la portée, c'qu'il n'est en tout cas bien garde, et pour cause, de justifier par une citation quelconque de notre article.

Toute sa réponse est contenue dans ces deux phrases : « Nous écrivons *transformation progressive*; notre insulteur(?) lit *suppression*.

« Que mon système ne plaise pas à M. Robert, rien de surprenant; mais que l'on mette en doute mon patriotisme, je ne le permets à personne. »

Nous voulons bien croire au patriotisme de M. Basly, puisqu'il s'indigne si vivement à la pensée d'être confondu avec les « sans-patrie; mais s'il veut que l'opinion publique puisse ajouter crédit à ses protestations, il lui appartient de mettre les actes d'accord avec son langage, et de ne point se solidariser plus longtemps, comme il a affecté de la faire depuis la dernière grève, avec les pires révolutionnaires et les plus déterminés anti-patriotes.

Vainement notre contradicteur épilogue-t-il sur le caractère de la proposition Edouard Vaillant, dont il essaie d'atténuer la signification.

Le titre seul du projet est plus explicite que tous les commentaires de M. Basly : « SUPPRESSION *de l'armée permanente par sa transformation progressive en milices nationales volontaires* », tel est le texte exact que nous avons fidèlement reproduit, quoi qu'en dise le député de Lens.

Au surplus, si l'on pouvait avoir la moindre hésitation sur le sentiment qui a inspiré M. Vaillant, et sur le but poursuivi par le révolutionnaire de sorbonne, il suffirait de lire les lignes suivantes que publie aujourd'hui M. Maurice Charray dans la *Petite République* :

« Quel est le soulier de cette patrie que nous répudions? On est-ce qui nous empêche de réaliser l'autre? Eh! bien oyons le courage de nous convenir, c'est l'armée permanente. Supprimez les soldats, et la vieille société se tiendra pas debout hélas! vingt-quatre heures. »

M. Basly est peut-être un ancien patriote. Il l'affirme et nous ne lui faisons point l'injure de douter de sa parole.

Mais si nous voulons bien que c'est une singulière façon de prouver son patriotisme que d'accoler son nom à celui des plus fougueux internationalistes, et de faire étalage d'amitié avec des hommes comme M. Vaillant, dont on ne rappelle l'attitude et le langage offensant pour la Russie, lorsque furent discutés devant le Conseil municipal de Paris, les crédits nécessaires à l'hospitalisation des marins russes.

Si vous politiciens avez cru vous M. Millerand, Jaurès, Marcel Sembat, Viviani et M. Defontaine et M. Lamendin lui-même n'ont point apposé leurs signatures à côté de celle de leur collègue de Lens, s'ils n'ont point signé la proposition Vaillant, c'est qu'ils en ont compris les dangers : c'est qu'ils n'ont point voulu livrer les destinées sacrées de la patrie aux hasards de la plus aventureuse des conceptions.

Dans sa belle audace de décapité révolutiste, M. Basly ne s'est pas laissé toucher par les mêmes patriotiques considérations.

Il s'est rallié à la combinaison Vaillant. Et il va jusqu'à l'appeler « mon système ». Et il nous explique gravement que la suppression de l'armée permanente et l'organisation des milices nationales cédantaires loin de diminuer les forces de la France les augmenteraient et rendraient la République inexpugnable : « Il faut le danger de guerre, disait-il, et le danger de guerre, c'est l'intervention ou l'influence d'un ennemi étranger. »

M. Basly ajoute-t-il véritablement foi à ces sinistres? Croit-il sérieusement que la suppression de l'armée permanente, que la création des milices nationales cédantaires, que l'abolition de la discipline à laquelle M. Maurice Charray reproche d'asservir, déprimer, et surout les soldats, rendraient la France si puissante et si forte qu'elle n'aurait plus rien à craindre de l'Allemagne et de ses alliés?

Il nous permettra d'en douter. Il est trop intelligent et trop clairvoyant, il possède trop de bon sens et de jugement pour croire à un tel instant de ces fallacieuses utopies.

En tout cas, l'heure est-elle choisie pour venir parler d'une transformation quelconque dans notre organisation militaire? Est-ce quand les sombres pronostics nous menacent chaque jour davantage, quand l'Allemagne jette nos officiers dans ses prisons, quand M. Crispi revient au pouvoir, quand l'*Esercito*, journal de la cour italienne, annonce que des « circonstances aporrnales, imprévues, peuvent se produire au printemps prochain, dont on ne peut prévoir les conséquences, et en raison desquelles l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, comme la Russie et la France, ne *pourront se dispenser d'avoir toutes leurs forces militaires prêtes* » — est-ce à ce moment qu'on peut songer à présenter un projet qui, en dépit de toutes les explications de ses auteurs, se cantonnerait par un seul mot : le désarmement?

Depuis les événements qui ont marqué la grève des mineurs, M. Basly semble prendre à tâche d'être aussi excessif dans son langage, et aussi excentrique dans son attitude politique, qu'il avait été précédemment prudent, habile et modéré.

Nous ne l'insultons ni ne le vilipendons.

Mais nous avons bien le droit, nous qui l'avons toujours soutenu jusqu'ici avec la plus grande énergie et la plus sincère sympathie, de dénoncer son changement de front et de critiquer sa nouvelle conduite.

Et nous sommes d'autant plus fondés dans nos attaques et dans nos griefs, que lorsqu'il a sollicité les suffrages des électeurs, il y a quatre mois, M. Basly s'est bien gardé d'afficher les opinions révolutionnaires qu'il semble vouloir professer aujourd'hui, et qu'il n'a nullement inscrit dans son programme la suppression de l'armée permanente.

Le député de Lens nous paraît, depuis ses démêlés avec le Préfet du Pas-de-Calais et avec M. Dupuy, faire surtout de la politique de dépit.

Cela n'est point digne de son intelligence déliée et de son expérience déjà grande de politicien. Cela n'est pas de nature non plus à servir les intérêts des électeurs de la première circonscription de Béthune qui ont entendu envoyer à la Chambre, un député socialiste modéré, et non point un révolutionnaire collectiviste et internationaliste.

Georges ROBERT.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Dix mois environ nous séparent de l'époque à laquelle devra être élu le Président de la République. M. Sadi Carnot, en fait, a été nommé le 9 décembre 1887 et, aux termes de la Constitution, sa réélection ou l'élection de son successeur doit avoir lieu un mois au moins avant l'expiration de ses pouvoirs.

C'est donc au plus tard, le 3 novembre 1894, que cette nomination devra se faire.

En prévision de cet acte si considérable de notre vie politique, il nous a paru intéressant de rechercher quelles modifications avait subies le collège électoral qui avait procédé à l'élection présidentielle de 1887.

Ce collège se compose, on le sait, des députés et des sénateurs. Au 8 décembre 1887, le Sénat comptait, comme aujourd'hui, 300 membres; la Chambre, qui était celle issue des élections de 1885 faites au scrutin de liste, en comptait 584. Le collège entier se composait donc de 884 membres.

Sur ces 884 membres, il n'en reste plus, aujourd'hui, dans les Chambres, que 265, soit moins de la moitié.

Ces 265 membres se partagent en 189 sénateurs et 176 députés.

Sur 189 sénateurs, 157 étaient déjà sénateurs en 1877, et 32 qui avaient pris part à l'élection présidentielle comme députés, sont actuellement sénateurs.

Sur les 176 députés, 113 étaient déjà membres de la Chambre en 1887, et 3 qui avaient pris part à l'élection présidentielle comme sénateurs, sont devenus depuis députés.

Ce nombre total de 365 anciens électeurs président ets sera d'ailleurs à un peu diminué d'ici au renouvellement des pouvoirs présidentiels.

Il faudra, en effet, en effet ce 2 des sénateurs qui, nommés au renouvellement du 7 janvier prochain, ne se représenteront pas ou ne seront pas élus; il faudra, en plus, déduire les membres des deux Chambres dont le siège pourra, d'ici au 3 novembre 1894, devenir vacant pour une cause quelconque.

LES PENANTS DU PREMIER AQ

Les préfets sont invités à appeler l'attention d'un grand nombre de municipalités sur les avantages qui résulteraient, principalement dans les centres industriel, des crèches destinées à garder et à soigner les enfants pendant la durée du travail des mères de familles.

Ces établissements, qui contribuent à combattre le fléau de la mortalité infantile, devront être placés le plus près possible des usines et manufactures, et dans les cas où ils n'existe déjà des sociétés de crèches maternelles.

Echos et Nouvelles

Le député Talvier et M. Blondel sont partis le jour marchand de cochons d'Aun-le-Jaucourt, comme Dulaux, qui pour sa candidature à Lille est actuellement à Paris, pendant longtemps de siéger au Luxembourg en blouse et sabots.

A quand le véritable candidat sans culotte?

Saint-Ouen, 26 décembre. — Un enfant de 3 ans disparu depuis ces jours-ci, a été retrouvé noyé dans la Seine.

Environ 600,000 francs de bijoux ont été volés dans un hôtel de la place Vendôme, à Paris, pendant l'absence de la propriétaire, Mme Dupuy, qui, en rentrant, a trouvé le coffre-fort ouvert et vide.

Le vol a été découvert par le concierge qui, en faisant le service de l'hôtel, a trouvé le coffre-fort ouvert et vide.

Le coffre-fort contenait des bijoux et des valeurs.

Le vol a été commis par un homme qui a pénétré dans l'hôtel par une fenêtre donnant sur la cour.

Le voleur a pu se cacher dans l'hôtel et attendre le moment de commettre le vol.

Le coffre-fort a été forcé au moyen d'un pied de biche.

Le vol a été découvert à 7 heures du matin.

Le coffre-fort contenait des valeurs et des bijoux